

Bureau du SMAGGA

Commission mixte Prévention des inondations / Environnement

Compte-rendu du 27/01/2022

Personnes présentes : M. BERARD, M.ODO, M. JULLIAN, M. FURNION, M. PERRAUD. Mme AMBIS, Mme MARCILLIERE, M. BUB (en visio)

Agents SMAGGA : Mme EXTRAT., M. NAUDET (en visio)

ISL (MOE) : Emilie REMY

EGIS (AMO) : Amélie SEBEK

Personnes absentes ou excusées : voir la feuille de présence.

Ordre du jour

Discussion sur les études en cours concernant le choix du site d'implantation de l'ouvrage écrêteur de crues de la vallée en Barret

M. BERARD introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour et en réalisant un tour de table.

Mme REMY (MOE – ISL) présente l'étude en cours.

Présentation

Points abordés :

- Rappel des objectifs
- Définition du débit cible (débit maximal sortant de l'ouvrage de la vallée en Barret pour ne pas submerger les protections locales)
- Principe de dimensionnement d'un ouvrage écrêteur de crue
- Rappel du dimensionnement couplé des sites de la Planche et de la Vallée en Barret.
- Présentation des classes d'ouvrages et de leurs impacts réglementaires en termes de contraintes de dimensionnement et de suivi d'ouvrages.
- Présentation de la stratégie adoptée pour borner les scénarios à étudier *via* l'étude de 3 scénarios :
 - o Le « plus gros » barrage amont utile pour stocker la crue centennale et minimiser le volume de stockage et la hauteur du barrage aval,
 - o Le « plus gros » barrage amont stockant la crue centennale mais sans incidence forte sur les enjeux (= habitations) bordant la retenue
 - o Limitation du volume et de la hauteur du barrage amont pour permettre un classement de l'ouvrage de la Planche en catégorie C
- Comparaison des ouvrages de la vallée en Barret et des enjeux impactés par chacun des scénarios.

Sujets abordés

Classes d'ouvrages

En réponse à M. PERRAUD, Mme REMY précise que la classe des ouvrages repose sur des critères géométriques mais les ouvrages peuvent être surclassés par le préfet dans des cas très particuliers.

Qualification de la crue dans le dimensionnement des ouvrages

Mme REMY précise qu'une crue est caractérisée par une durée et une intensité. Les tests de sensibilité ne sont pas encore faits mais les ouvrages seront conçus pour être efficaces sur une gamme d'événements.

Recherche d'optimisation des protection locales pour limiter la hauteur des ouvrages

Mme AMBIS demande si les protections locales peuvent être réhaussées pour permettre d'abaisser les ouvrages.

Mme EXTRAT précise que les travaux de protections locales ont coûté 5,5 millions d'euros sur des terrains qui n'appartiennent pas au SMAGGA. Ils avaient été conçus de manière à respecter un compromis entre le prix, le niveau de protection et la hauteur des protections (impact visuel par exemple). Rehausser les ouvrages serait techniquement très difficile et imposerait de les reprendre quasi-intégralement.

Sites étudiés sur la vallée en Barret

M. BUB indique qu'il pensait que le site 32 (le plus à l'aval) avait été retenu lors de la dernière commission mixte inondation / environnement.

- ⇒ La dernière commission avait pour objectif de restreindre le nombre de sites à étudier dans la vallée en Barret en sélectionnant 3 sites parmi 6. La réflexion sur le choix d'un site au stade avant-projet sommaire parmi les 3 restants est l'objet de la réunion du jour.

Hauteurs d'ouvrages et enjeux impactés

Les valeurs présentées sont très différentes de celles de l'étude de faisabilité.

M. PERRAUD estime que si les hauteurs des ouvrages, notamment de celui de vallée en Barret sont revues à la hausse, le projet mériterait d'être requestionné, et revu en fonction de la hauteur acceptable de l'ouvrage, plutôt qu'en fixant un niveau de protection pour une crue centennale.

Mme REMY explique que la méthode qu'elle a employée et celle utilisée dans l'étude de faisabilité sont différentes.

Un consensus est établi sur le fait que les réelles différences entre les hauteurs d'ouvrages et enjeux concernés nécessitent de prendre le temps nécessaire pour s'assurer que les données d'entrée sont correctes, valider la méthodologie et expliquer les différences de résultats.

Suites attendues

Les éléments présentés ne permettent pas aux élus d'avancer sur les réflexions relatives au positionnement des ouvrages. Les hypothèses et les résultats auraient dû être appréciés et validés par l'AMO et le SMAGGA, ce qui n'avait pas été permis avant la réunion, suite à des aléas de calendrier.

Sans convergence entre les données présentées et les données précédemment exploitées, le choix est impossible. Une nouvelle réunion sera planifiée dès que les éléments seront consolidés.

Le Président
Serge BERARD

